

The Writers' Union of Canada

Réponses

1. Reprise économique et croissance

Compte tenu du climat d'austérité budgétaire actuel au sein du gouvernement fédéral et dans le monde, quelles mesures fédérales particulières estimez-vous nécessaires pour assurer la reprise économique et une plus forte croissance économique au Canada?

The Writers' Union of Canada est consciente que, compte tenu de la conjoncture économique, le gouvernement doit peser avec soin chacune de ses décisions financières. Il importe donc de signaler que les investissements culturels produisent des rendements positifs, comme en témoignent les données suivantes. En 2005, les consommateurs canadiens ont dépensé 25,1 milliards de dollars pour des biens et services provenant du secteur culturel, soit plus de trois fois le montant de 7,7 milliards de dollars dépensés par les trois niveaux de gouvernement en 2003-2004. En 2007, l'apport économique du secteur culturel canadien était de 84,6 milliards de dollars, soit 7,4 % du PIB (apports direct, indirect et induit). L'incidence économique immédiate des industries culturelles (y compris celle de l'information) est passée de 39 milliards de dollars en 2002 à 45,9 milliards de dollars en 2011 – une croissance annuelle de 2,1 %. En Alberta, le secteur des arts correspond à 3 % du PIB et, en Ontario, à 4 % du PIB. Ces données indiquent qu'un investissement stratégique dans les arts est un facteur clé de la reprise économique. Nous prenons acte de la stabilité récente du financement fédéral pour les arts et, compte tenu des rendements déjà mentionnés, de la sagesse dont témoigne le gouvernement en poursuivant son investissement. Toutefois, par suite de la sanction royale du projet de loi C-1 et de sa proclamation, les circonstances économiques des écrivains et des éditeurs vont se détériorer sensiblement. Les recettes diminueront, surtout celles provenant du secteur de l'éducation, et ce, à cause de la nouvelle disposition du projet de loi C-1 sur « l'utilisation équitable de l'éducation », en vertu de laquelle plusieurs établissements refusent d'acquitter des frais pour des documents qui étaient autrefois achetés. Il en résultera des poursuites judiciaires coûteuses, dont les résultats sont incertains. Même si les écrivains et les éditeurs ont gain de cause, la durée du litige obligera à réduire ou à mettre fin aux activités avant qu'un jugement ne soit rendu. Par conséquent, un financement fiable et soutenu pour les écrivains et pour les maisons d'édition sous contrôle canadien (qui sont un marché primaire pour les œuvres d'écrivains) importe plus que jamais et sera indispensable à leur survie. Recommandation : Maintenir et, dès que possible, augmenter les investissements stratégiques dans les arts et les industries culturelles par l'intermédiaire d'organismes comme le Conseil des arts du Canada et le ministère du Patrimoine canadien.

2. Création d'emplois

Les entreprises canadiennes étant aux prises avec les pressions qu'exercent sur elles des facteurs comme l'incertitude relative à la reprise économique aux États-Unis, à la crise de la dette souveraine en Europe et à la concurrence livrée par un certain nombre de pays développés et en développement, quelles mesures particulières devraient, selon vous, être prises pour promouvoir la création d'emplois au Canada, notamment celle qui est attribuable à l'accroissement du commerce intérieur et international?

Les œuvres culturelles illustrent parfaitement les emplois viables de qualité. Nous vous demandons de tenir compte des considérations suivantes. Le secteur culturel du Canada contribue à attirer et à conserver des talents provenant de partout dans le monde. Les travailleurs culturels ont une formation disproportionnellement élevée; ils choisissent eux-mêmes de faire partie de l'industrie et tendent à en

faire un engagement à vie. La main-d'œuvre créatrice a été décrite comme « une main-d'œuvre souple, mobile et aux compétences multiples, qui est de plus en plus composée de travailleurs autonomes ». « Dans la ville de Toronto...les industries culturelles enregistrent une croissance plus rapide que celle des services financiers, des industries médicales et biotechnologiques et de l'industrie des aliments et des boissons; le nombre des postes créatifs augmente plus de deux fois plus rapidement que l'ensemble de la main-d'œuvre. » La création d'un emploi dans le secteur des arts et de la culture est moins coûteuse que dans tout autre secteur de l'économie : le coût moyen se situe entre 20 000 \$ et 30 000 \$, par rapport à une fourchette de 100 000 à 300 000 \$ pour les emplois dans les secteurs de l'industrie lourde et moyenne. En 2001, 26 % des travailleurs du secteur culturel du Canada étaient des travailleurs autonomes, par rapport à 16 % dans l'ensemble des autres secteurs. Les créateurs autonomes sont le fondement de la vibrante industrie culturelle du Canada. Les écrivains, par exemple, gagnent en moyenne 10 % du prix de détail d'un livre imprimé ou électronique. Le solde de 90 % soutient un réseau de petites et moyennes entreprises (PME) – l'armature de l'économie canadienne – qui s'occupent de la publication, de la publicité, de l'impression, de la numérisation, de la conception, de la distribution et de la vente au détail. Malgré les niveaux élevés d'éducation et leur très grand dévouement à leur travail, les travailleurs culturels « se heurtent à de grandes incertitudes concernant l'emploi, les heures, les gains et les avantages. » Assurer la santé du secteur au moyen d'investissements et de mesures fiscales permettra d'appuyer les emplois viables de qualité qu'offrent les industries des arts. Recommandation : Adopter des mesures fiscales (décrites dans la section 4 ci-dessous) pour rendre le travail dans le secteur culturel plus viable.

3. Changement démographique

Quelles mesures spécifiques le gouvernement fédéral devrait-il prendre, selon vous, pour aider le pays à faire face aux conséquences du vieillissement de la population canadienne et des pénuries de main-d'œuvre?

La population canadienne vieillit alors que le pays se développe rapidement. Ces deux faits font qu'il est plus urgent que jamais que l'on investisse dans des organismes de mémoire qui préservent notre histoire récente, ainsi que notre histoire plus ancienne. Bibliothèque et Archives Canada (BAC) est le premier de ces organismes. Le financement actuel de BAC est tel que son budget d'acquisition est presque inexistant, que son effectif est réduit et qu'il est incapable de s'acquitter de son mandat : préserver le patrimoine documentaire du Canada et faire en sorte que les générations actuelles et futures en bénéficient; être une source de connaissances durables accessibles à tous en vue de contribuer au progrès culturel, social et économique du Canada; faciliter au Canada la coopération entre les communautés concernées par l'acquisition, la préservation et la diffusion du savoir; être la mémoire permanente du gouvernement et de ses institutions. Il s'agit là d'une question qui préoccupe de manière particulière les écrivains canadiens. Ce sont les écrivains qui doivent avoir accès à notre patrimoine documentaire à des fins de recherche. Ce sont les écrivains qui ont les documents pour archives permettant de faire un apport à l'histoire du Canada. Et ce sont les écrivains qui décrivent et préservent les récits de notre pays. Alors que nous nous rapprochons du 150^e anniversaire du Canada (2017), et à la lumière de l'intérêt particulier que le présent gouvernement accorde à l'histoire, les investissements dans le BAC sont plus importants que jamais. Recommandation : Réinvestir dans Bibliothèque et Archives Canada – sur une base permanente, tout en prévoyant du financement supplémentaire pour le budget des célébrations du 150^e anniversaire – pour la préservation, la numérisation et la diffusion de notre patrimoine.

4. Productivité

Compte tenu des difficultés que connaît le marché de l'emploi du fait, notamment, du vieillissement de la population et des efforts toujours consacrés aux mesures visant à accroître la compétitivité du pays, quelles initiatives fédérales particulières sont-elles nécessaires pour le renforcement de la productivité au Canada?

Généralement, la productivité est déterminée en fonction du revenu par heure de travail. Deux mesures fiscales seraient de nature à accroître la productivité des écrivains en leur permettant de mieux gagner leur vie. I. Déduction du revenu provenant des droits d'auteur – En 1995, le Québec a adopté une déduction au titre des revenus provenant des droits d'auteur. Pour l'année d'imposition 2011, cette déduction donnait droit à une déduction si un artiste gagnait moins de 60 000 \$ en droits d'auteur. Comme les artistes doivent exploiter plusieurs sources de revenus pour gagner leur vie, les droits d'auteur donnent lieu à de très grandes variations de revenu. La déduction au titre du revenu provenant des droits d'auteur réduit l'ampleur de ces fluctuations. La déduction s'est révélée d'une administration facile. Elle n'exige à peu près aucun calcul et s'intègre facilement dans le cadre actuel de l'impôt sur le revenu, qui comporte déjà de nombreux précédents, comme la « déduction pour revenu d'emploi gagné hors du Canada » et la « déduction pour les employés de certaines organisations internationales comme les Nations Unies ». Le Canada accorde depuis longtemps une attention spéciale aux activités qui favorisent l'intérêt national, par exemple la recherche scientifique et le développement expérimental. La déduction au titre du revenu provenant des droits d'auteur fonctionnerait de la même manière puisqu'elle constituerait un encouragement pour ceux qui créent les produits culturels du pays. Le coût enregistré par l'État serait minuscule et le rendement économique serait considérable. L'établissement d'un plafond raisonnable des droits d'auteur garantirait que seuls les auteurs et artistes à faible revenu bénéficient de la déduction. II. Exonération fiscale des indemnités de subsistance – Les indemnités de subsistance sont des indemnités accordées par le Conseil des arts du Canada. Elles offrent aux artistes une allocation leur permettant de vivre décemment au cours des mois où ils effectuent leur travail culturel. Nous estimons que ces indemnités devraient être exonérées de l'impôt. Les personnes qui détiennent un emploi à plein temps sont inadmissibles à ces indemnités et, compte tenu du fait que la valeur maximale d'une indemnité n'excède pas 25 000 \$ pour une année de travail, le revenu imposable global qu'elles produisent est minime, mais l'incidence de la fiscalité sur le bénéficiaire peut être considérable. Des indemnités semblables sont versées aux athlètes et ne sont pas imposables. L'imposition des indemnités versées aux écrivains et aux artistes compromet le principe de survivance économique ayant présidé à leur création. Recommandation : Faire en sorte que la Loi de l'impôt comporte une déduction du revenu au titre des droits d'auteur. Recommandation : Exonérer de l'impôt les indemnités de subsistance.

5. Autres défis

On sait que des particuliers, des entreprises et des communautés éprouvent des difficultés actuellement au Canada. Quels sont, selon vous, ceux qui éprouvent le plus de difficultés, quelles sont ces difficultés et quelles mesures fédérales sont-elles nécessaires pour remédier à ces difficultés?

Les artistes éprouvent des difficultés particulières à l'heure actuelle. Étant donné l'adoption de la nouvelle loi sur les droits d'auteur, qui supprime la capacité de l'écrivain de continuer à monétiser une partie des œuvres qui étaient auparavant vendues dans des établissements scolaires, les écrivains se heurteront maintenant à des obstacles plus importants. Il importe au plus haut point que le soutien fédéral aux industries culturelles compense ces pertes. On pourrait aider les industries culturelles en offrant un appui reposant sur les accords commerciaux. Le financement des études canadiennes à l'étranger est un autre moyen que l'on pourrait adopter. Dans le passé, ce type de financement a produit d'excellents rendements pour les contribuables. Il a également permis une expansion des

marchés pour les écrivains et pour les autres artistes canadiens, augmentant ainsi leurs revenus. Le programme « Comprendre le Canada », qui coûte seulement 5 millions de dollars par année, a permis le lancement de programmes d'études canadiennes dans 55 pays. Ces programmes ont conduit à la création de « plateformes mettant en évidence deux générations d'auteurs canadiens qui ont été publiés, traduits et vendus dans des librairies étrangères. D'autres avantages ont été chiffrés. On estime à près de 20 millions de dollars la valeur des ventes de livres, de films, d'appareils et les coûts des visites d'études au Canada. »

Recommandation : Maintenir les exceptions culturelles dans les accords commerciaux. Recommandation : Rétablir le financement des programmes d'études culturelles. Le secteur de la bienfaisance est également durement frappé, toutes les recettes provenant de ses diverses sources étant en baisse. En plus d'offrir un appui direct essentiel, le gouvernement peut encourager l'appui du secteur privé. Il est très bien établi que les organismes de bienfaisance jouent un rôle clé dans les collectivités canadiennes grâce aux services dont ils assurent la prestation, à leur apport à notre qualité de vie et à notre prospérité économique. Il importe donc d'accroître les incitations à donner.

Recommandation : Encourager les dons privés au moyen de mesures fiscales, comme le crédit d'impôt « étirable » recommandé par Imagine Canada pour les dons de bienfaisance. Cette recommandation se traduirait par une hausse du crédit d'impôt fédéral pour activités de bienfaisance de 29 % à 39 % pour tout don nouveau excédant les dons antérieurs.